



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2004

PR-333 II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2003 est approuvé pour les montants suivants:

charges.....	1 017 034 198,33 francs
sous déduction des imputations internes de.....	97 229 737,05 francs
soit un total des charges nettes de.....	919 804 461,28 francs
revenus	983 745 945,65 francs
sous déduction des imputations internes de.....	97 229 737,05 francs
soit un total des revenus nets de.....	886 516 208,60 francs
Excédent de charges.....	33 288 252,68 francs

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2003 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
dépenses	127 415 064,43 francs
recettes	4 623 017,07 francs
investissements nets.....	122 792 047,36 francs
b) patrimoine financier	
dépenses.....	32 956 789,70 francs
recettes.....	1 088 232,09 francs
investissements nets.....	31 868 557,61 francs
c) total	
dépenses.....	160 371 854,13 francs
recettes.....	5 711 249,16 francs
investissements nets.....	154 660 604,97 francs

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
investissements nets.....	122 792 047,36 francs
amortissements	55 142 170,89 francs
amortissements complémentaires.....	+ 0,00 francs
moins déficit du budget de fonctionnement ...	-33 288 252,68 francs
autofinancement.....	21 853 918,21 francs
insuffisance de financement.....	<u>100 938 129,15 francs</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets.....	31 868 557,61 francs
amortissements (autofinancement)	590 877,12 francs
insuffisance de financement.....	31 277 680,49 francs
c) total	
investissements nets.....	154 660 604,97 francs
amortissements	55 733 048,01 francs
amortissements complémentaires.....	+ 0,00 francs
excédent de charges de fonctionnement	-33 288 252,68 francs
autofinancement.....	22 444 795,33 francs
insuffisance de financement.....	132 215 809,64 francs

Cette insuffisance de financement a pu être comblée sans recours à l'emprunt, en partie grâce aux excédents de trésorerie provenant de 2002 et de 2003 et aux montants des acomptes provisionnels reçus en 2003, basés sur les revenus antérieurs.

Art. 4. – Variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit 33 288 252,68 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2003 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 261 919 181,02 francs.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Sarah Klopmann

Le Président :


Gérard Deshusses